

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 919**15 septembre 2004****SOMMAIRE**

A.R.S. Immobilière S.A., Doncols	44089	General Automobile Investments S.A.	44088
A.R.S. Immobilière S.A., Doncols	44089	General Food S.A.H., Luxembourg	44100
AIG Sicav, Luxembourg	44109	Hébergement et Santé S.A., Luxembourg	44103
Alumex Holding S.A., Luxembourg	44107	Home Invest Promotions, S.à r.l., Mersch	44092
American Express Funds, Sicav, Luxembourg	44066	Hôtel du Vieux Château, S.à r.l., Wiltz	44081
Athena II Sicav, Luxembourg	44111	HSBC Dewaay Luxembourg S.A., Luxembourg	44074
Athena Sicav, Luxembourg	44110	I.Q. Holding S.A., Luxembourg	44107
Austro Investment Holding, GmbH, Luxembourg	44097	Immobilière Petite Nanserote S.A., Doncols	44089
Autogrill Finance S.A., Luxembourg	44098	Insight VG, S.à r.l., Luxembourg	44101
Autogrill Finance S.A., Luxembourg	44098	Interleasing S.A.H., Luxembourg	44112
Azla Holding S.A., Luxembourg	44106	International Food, S.à r.l., Luxembourg	44105
Blueswan S.A., Luxembourg	44100	J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., Senningerberg	44102
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	44108	J.P. Morgan Fleming Asset Management Services, S.à r.l., Senningerberg	44101
CFL-Evasion S.A., Luxembourg	44094	Macquarie Luxembourg Gas, S.à r.l., Luxembourg	44075
Chase Fleming Luxembourg Holding S.A., Senningerberg	44103	Mercurie Holding S.A., Wiltz	44100
Chauffage du Nord, S.à r.l., Cruchten	44089	Mercurion Asia Fund Sicav, Luxembourg	44106
Chauffage du Nord, S.à r.l., Cruchten	44090	Naja Investment S.A.H., Luxembourg	44110
Compagnie Internationale de Financement S.A.	44095	NFM Trading S.A., Bertrange	44109
Compagnie Internationale de Financement S.A., Luxembourg	44095	NGH Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44104
Coprma Luxembourg S.A., Luxembourg	44096	NGH Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44105
Costraco Holding S.A.	44097	Pembroke S.A.H., Luxembourg	44106
Costraco Holding S.A., Luxembourg	44097	Phoenix Investment, S.à r.l., Luxembourg	44082
Distri' Textile, S.à r.l., Bascharage	44098	Point of Sale Technologie S.A., Bertrange	44094
Electro-Reinert, G.m.b.H., Luxembourg	44102	Point of Sale Technologie S.A., Bertrange	44095
Euro-Environment Investment S.A., Luxembourg	44103	Privilege Fund, Sicav, Luxembourg	44107
Euroclass Multimedia Holding S.A., Luxembourg	44112	Resuma S.A., Windhof-Koerich	44082
Europe Gestion Holding S.A., Howald	44099	Richemond Hôtels Holding S.A., Luxembourg	44112
Europe Gestion Holding S.A., Howald	44099	Robert Fleming (CIS), S.à r.l., Senningerberg	44101
Faro S.A., Mamer	44091	Robert Fleming (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	44102
Faro S.A., Mamer	44092	RPE Euralcom Group, S.à r.l., Luxembourg	44101
Felak, S.à r.l., Berbourg	44096	Rylux S.A.H., Luxembourg	44110
Felak, S.à r.l., Berbourg	44096	Semsde Holding S.A., Luxembourg	44110
Felak, S.à r.l., Berbourg	44096	SIP S.A., Société d'Investissement et de Promotion, Luxembourg	44081
Felak, S.à r.l., Berbourg	44097	SNA & Associés S.A., Luxembourg	44111
Fleming Flagship Advisory Company, S.à r.l., Senningerberg	44103	Société Financière de Senningerberg S.A.H., Luxembourg	44109
Flemings European Asset Management Distribution Company, S.à r.l., Senningerberg	44102	Vitrolux, GmbH, Mertert	44088
Geneimmo S.A., Luxembourg	44111	Walfra Investments S.A., Luxembourg	44107

AMERICAN EXPRESS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.216.

In the year two thousand and four, on the eighteenth of August,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMERICAN EXPRESS FUNDS, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (the «Company»), RCS Luxembourg B 50 216, incorporated under the denomination of EPIC MUTUAL FUNDS by deed of the undersigned notary, on February 10, 1995, published in the Mémorial C, number 145 of March 31, 1995. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on March 12, 1999, published in the Mémorial C, number 282 of April 22, 1999.

The meeting was opened at 3.00 p.m. and was presided by Mrs. Samina Lebrun, employee, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Ms. Anne Méligon, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ivica Kustura, employee, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To amend Article 4 of the Articles to confirm that the address of the registered office may be transferred within the City of Luxembourg by resolution of the board of directors (the «Board») of the Company.

2. To amend Article 5 of the Articles to replace the Luxembourg francs amount stated in relation to the minimum share capital of the Company by the equivalent Euro amount.

3. To amend Article 6 of the Articles to (i) provide further flexibility to the Board to determine if the Company will issue shares (the «Shares») in bearer and/or registered form, and (ii) to facilitate the execution and the issuing of any such Share Certificates (including temporary certificates).

4. To amend Article 7 of the Articles to clarify the circumstances under which the Company may restrict or prevent ownership of Shares of the Company.

5. To amend Articles 7, 20 and 21 of the Articles to allow the Company to impose a market timing penalty in an amount to be determined by the Board from time to time, and set out in the Prospectus.

6. To amend Article 11 of the Articles to reduce the prior notice required in advance of shareholder meetings from 15 days to not less than 8 days.

7. To amend Article 12 of the Articles to remove the U.S. residence restriction on members of the Board.

8. To amend Article 15 of the Articles to replace obsolete wording in the list of geographic regions in which the Company is permitted to invest.

9. To amend Article 15 of the Articles to enable the assets of the Company to be managed on a pooled basis with assets of other collective investment undertakings or assets of other portfolios within the Company.

10. To amend Article 20 of the Articles so as to provide more flexibility to the Board on permitted conversions.

11. To amend Article 20 of the Articles to specify the circumstances under which Shares may be compulsorily redeemed, converted or merged with another Share class or another Luxembourg undertaking for collective investment in transferable securities.

12. To amend Article 21 of the Articles by deleting the last sentence of the 1st paragraph for the sake of clarity.

13. To amend Article 21 of the Articles to permit the Company to value (i) securities listed on an exchange or traded on other regulated markets at the closing price instead of the last known price, and (ii) any securities using a different pricing method than the primary method listed in the Articles currently for such securities, where deemed appropriate by the Board and disclosed in the Prospectus.

14. To amend Article 21 of the Articles to provide that each portfolio of the Company shall only be liable for its own debts and obligations.

15. To amend Article 25 of the Articles to remove obsolete information about the first accounting year.

II) The present extraordinary general meeting is an adjourned meeting, a first extraordinary general meeting which has been convened for July 2, 2004 with the same agenda as indicated in I) above, having been unable to resolve on these items, the quorum of presence imposed by law having not been reached.

III) The result of said meeting of July 2, 2004 has been expressly reminded to the shareholders in the convening notices containing the agenda of the present extraordinary general meeting published in:

- the «Mémorial C», number 728 of July 15, 2004 and number 789 of August 2, 2004;
- the «Luxemburger Wort» of July 15, 2004 and August 2, 2004;
- the «Lëtzebuerger Journal» of July 15, 2004 and August 2, 2004;
- the «Der Standard» (Austria) of July 15, 2004;
- the «La Tribune» (France) of July 15, 2004;
- the «Balo» (France) of July 16, 2004;
- the «Expansion» (Spain) of July 15, 2004;
- the «Börsen Zeitung» (Germany) of July 15, 2004;
- the «Naftemporiki» (Greece) of July 15, 2004 and August 2, 2004.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by mail on July 30, 2004 to each registered shareholder.

IV) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxyholders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

V) It appears from the attendance list, that of the one hundred and seventy-seven million thirty-two thousand five hundred and sixty-three (177,032,563) shares representing the whole corporate capital, forty-three million twenty-eight thousand five hundred and forty-seven (43,028,547) shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on the items of the agenda, no quorum of shareholders present or represented being required.

VII) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation to confirm that the address of the registered office may be transferred within the City of Luxembourg by resolution of the board of directors (the «Board») of the Company, as follows:

Art. 4. paragraph 1: The registered office of the Corporation is established in the City of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. The address of the registered office of the Corporation may be transferred within the City of Luxembourg by resolution of the Board of Directors (the «Board»).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Second resolution

The general meeting decides to amend paragraph 4 of Article 5 of the Articles of Incorporation to replace the Luxembourg francs amount stated in relation to the minimum share capital of the Company by the equivalent Euro amount, to be read as follows:

Art. 5. paragraph 4: The minimum share capital of the Corporation shall be the equivalent in U.S. dollars of one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-eight euros (EUR 1,239,468).

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Third resolution

The general meeting decides to amend paragraphs 1 to 4 of Article 6 of the Articles of Incorporation to (i) provide further flexibility to the Board to determine if the Company will issue shares (the «Shares») in bearer and/or registered form, and (ii) to facilitate the execution and the issuing of any such Share Certificates (including temporary certificates), to be read as follows:

Art. 6. paragraphs 1 to 4: The Board shall determine whether the Corporation shall issue Shares in bearer and/or in registered form.

Share certificates (hereinafter «Certificates») of the relevant category of any class may be issued if the Board so authorizes and discloses in the current prospectus for registered Shares or, for bearer Shares with coupons attached in such denominations as the Board shall decide.

The Corporation may issue temporary Certificates or Share confirmations, or any other document confirming ownership of the Shares in such form as the Board may from time to time determine.

Such Certificates for bearer shares shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board; in the latter case, it shall be manual.

and to delete paragraphs 5 et 6 of the same Article 6 of the Articles of Incorporation.

This resolution has been adopted with 41,693,826 votes for, 1,016,881 votes against and 317,840 abstentions.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation to clarify the circumstances under which the Company may restrict or prevent ownership of Shares of the Company, to be read as follows:

Art. 7. paragraph 1: The Corporation may in any event restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such shares by virtue of such law or requirement or if, as a result of the person owning such Shares, the Corporation would suffer taxation or other pecuniary disadvantage which it would not otherwise do or, if the Board so decides and discloses in the current prospectus hereof, a United States Person as defined in Article 8 hereof, as such definition may be modified from time to time and reflected in the current prospectus relating to the offer and sale of Shares (the «Prospectus») or if it may otherwise be detrimental to the Corporation or to the Shareholders (altogether defined as «Restricted Person») and for such purpose the Corporation may:

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend Articles 7, 20 and 21 of the Articles of Incorporation to allow the Company to impose a market timing penalty in an amount to be determined by the Board from time to time, and set out in the Prospectus, as follows:

Art. 7. (ii): the price at which the Shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (herein called the «Purchase Price») shall be an amount equal to the per Net Asset Value Share, determined in accordance with Article 21 hereof, less a redemption charge of not more than two percent of such Net Asset Value per Share and a market timing penalty charge (if any), as may be decided from time to time by the Board in respect of all redemptions if and to the extent described in the Prospectus (and in the case of the category B Shares, the contingent deferred sales charge).

Art. 20. paragraph 3: The Corporation shall not be bound to redeem on any Valuation Date or in any period of seven consecutive daily Valuation Dates more than 10 per cent of the number of Shares of any class or category in issue on such Valuation Dates or at the commencement of such period. Redemption may accordingly be deferred for not more than seven consecutive daily Valuation Dates after the date of receipt of the redemption request subject to the foregoing limits. In case of deferral of redemptions the relevant Shares shall, as in all other cases, be redeemed at a price based on the Net Asset Value per Share (less a redemption charge of not in excess of 2 percent and a market timing penalty charge, if any) prevailing at the date on which the redemption is effected, as may be decided by the Board from time to time (and in the case of the category B shares, the contingent deferred sales charge as may be applicable).

Art.21. insert of a new second sentence in paragraph 1: In addition, the Corporation may assess a market timing penalty charge in an amount to be determined by the Board from time to time, and set out in the Prospectus.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Sixth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation to reduce the prior notice required in advance of shareholder meetings from 15 days to not less than 8 days, as follows:

Art.11. paragraph 1: Shareholders will meet upon a call of the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least 8 days prior to the date of the general meeting, to the shareholders' address in the Register, provided the Corporation shall not be bound to evidence the accomplishment of such notice, if the convening notice is also published in accordance with Luxembourg law and advertised in newspapers of appropriate circulation in any country where the Shares are listed on a stock exchange.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Seventh resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation to remove the U.S. residence restriction on members of the Board, as follows:

Art. 12. paragraph 1: The Corporation shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Corporation, provided that at all times a majority of directors are persons not resident in the United Kingdom (the «UK») for the purposes of United Kingdom taxation.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Eighth resolution

The general meeting decides to amend sub-paragraph (iii) of Article 15 of the Articles of Incorporation to replace obsolete wording in the list of geographic regions in which the Company is permitted to invest, as follows:

Art. 15. (iii): transferable securities admitted to official listing on a stock exchange in a member state of the Organization for Economic Cooperation and Development («OECD») and all other countries of the American continents, Europe, Asia, Africa, or Oceania, (hereby defined as an «Eligible State») or dealt in on another Regulated Market in an Eligible State (hereby defined as an «Eligible Market») and/or

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Ninth resolution

The general meeting decides to insert a new last paragraph in Article 15 of the Articles to enable the assets of the Company to be managed on a pooled basis with assets of other collective investment undertakings or assets of other portfolios within the Company, to be read as follows:

Art. 15. last paragraph: In order to reduce operating and administrative costs while allowing a larger spreading of investment risk, the Board may decide that all or part of the assets of the Corporation will be co-managed with assets belonging to other collective investment undertakings or that all or part of the assets of the Portfolios and/or classes of shares will be co-managed among themselves.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Tenth resolution

The general meeting decides to amend paragraphs 5, 6 and 9 of Article 20 of the Articles of Incorporation, so as to provide more flexibility to the Board on permitted conversions and so as to specify the circumstances under which Shares may be compulsorily redeemed, converted or merged with another Share class or another Luxembourg undertaking for collective investment in transferable securities, to be read as follows:

Art. 20. paragraph 5: Any shareholder may request conversion of the whole or part of his Shares of the relevant category corresponding to a certain class into Shares of the same category of another class, or a different category of

the same class or of a different class, as determined from time to time by the Board, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, including the market timing penalty, as it shall determine and disclose in the Prospectus.

paragraph 6: If, for a period of more than 30 consecutive days, the value at their respective Net Asset Value of all outstanding Shares, or the value of the outstanding Shares of a particular class shall be less than an amount determined by the Board, and disclosed in the Prospectus, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economical, political or monetary situation affecting the Corporation or the relevant Portfolio or as a matter of economic, organizing or products range rationalization or if an appropriate investment manager or adviser will not be available, the Corporation may, by one month's prior written notice to all holders of Shares, or to the holders of the relevant class of Shares, as may be the case, given within one month of such time, redeem on the next Valuation Date following the expiry of the notice period all (but not some) of the Shares (or of the Shares of the relevant class as the case may be), not previously redeemed or converted, or merge that class with another class of Shares of the Corporation or with another Luxembourg UCITS, at the Net Asset Value per Share applicable on such Valuation Date, less, as the case may be, the redemption charge as may be deductible therefrom pursuant to this Article, provided that during the one month prior notice, the shareholders concerned may redeem their relevant Shares without redemption charge or contingent deferred sales charge, or exchange these, into Shares of another class of the Corporation, subject to any eligibility conditions for access to such class(es), or into shares of another Luxembourg UCITS advised or sponsored by an affiliate of AMERICAN EXPRESS BANK Ltd, if and to the extent an exchange is so offered (a «Free Redemption or Exchange»), and, in case of merger with a UCITS organized in the form of a «fonds commun de placement» (an «FCP») such merger decision shall have effect only in respect of those shareholders who shall have expressly agreed thereto.

paragraph 9: Termination of a Portfolio with compulsory redemption of all relevant Shares or its merger with another Portfolio of the Corporation or with another Luxembourg UCITS organized as a SICAV, in each case for other reasons than the ones provided for in the 6th paragraph of this Article, may be effected only (i) upon its prior approval by the shareholders of the relevant Portfolio to be terminated or merged at a duly convened class meeting which may be validly held without quorum and decide at a simple majority of the Shares present or represented and (ii) pursuant to an offer of Free Redemption or Exchange being made and (iii) the effect of such a merger with an FCP shall be limited as provided in the 7th paragraph of this Article.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Eleventh resolution

The general meeting decides to amend Article 21 of the Articles of the Articles of Incorporation, by deleting the last sentence of the 1st paragraph for the sake of clarity.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Twelfth resolution

The general meeting decides to amend paragraph 4 and the last paragraph of Article 21 of the Articles of Incorporation, to permit the Company to value (i) securities listed on an exchange or traded on other regulated markets at the closing price instead of the last known price, and (ii) any securities using a different pricing method than the primary method listed in the Articles currently for such securities, where deemed appropriate by the Board and disclosed in the Prospectus, to be read as follows:

Art. 21. paragraph 4: Investments which are admitted to official listing on a stock exchange or traded on other regulated markets are generally valued at the closing price on the principal market on which such securities are traded as at a time decided by the Board, or lacking any sales, at the last available bid price, all as furnished by a pricing service approved by the Board, or any other price deemed appropriate by the Board (as disclosed in the Prospectus). Securities traded in the over-the-counter market are generally valued at the last available known price in the relevant market prior to the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the Board (as disclosed in the Prospectus). Fixed income securities not traded on such markets are generally valued at the last available price or yield equivalents obtained from one or more dealers or pricing services approved by the Board, or any other price deemed appropriate by the Board (as disclosed in the Prospectus). If such prices are not representative of their value, such securities, as well as other investments including financial futures contracts and related options and options on debt securities, are stated at market value or otherwise at the fair value at which it is expected they may be resold, as determined in good faith by or under the direction of the Board.

last paragraph: Claims of third parties against the Corporation shall be accounted for in the relevant class and category of Shares.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Thirteenth resolution

The general meeting decides to insert a new last paragraph in Article 21 of the Articles of the Articles of Incorporation, to provide that each portfolio of the Company shall only be liable for its own debts and obligation, to be read as follows:

Art. 21. new last paragraph: Each Portfolio shall be liable only for its own debts and obligations.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

Fourteenth resolution

The general meeting decides to amend Article 25 of the Articles of Incorporation, to remove obsolete information about the first accounting year, to be read as follows:

Art. 25. The accounting year of the Corporation shall begin on 1st April and shall terminate on the 31st March of the subsequent year.

This resolution has been adopted with 42,710,707 votes for and 317,840 abstentions.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.45 p.m.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le dix-huit août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMERICAN EXPRESS FUNDS, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social 69, route d'Esch à L-2953 Luxembourg (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50 216, constituée sous la dénomination de EPIC MUTUAL FUNDS suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 145 du 31 mars 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 282 du 22 avril 1999.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Madame Samina Lebrun, employée privée, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne Mélignon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ivica Kustura, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modifier l'Article 4 des Statuts afin de confirmer que l'adresse du siège social pourra être transférée au sein de la ville de Luxembourg par résolution du conseil d'administration (le «Conseil») de la Société.

2. Modifier l'Article 5 des Statuts afin de remplacer le montant exprimé en francs luxembourgeois concernant le capital minimum de la Société par l'équivalent en Euro.

3. Modifier l'Article 6 des Statuts afin (i) de conférer une flexibilité au Conseil afin de déterminer si la Société émettra des actions (les «Actions») au porteur et/ou nominatives, et (ii) de faciliter l'exécution et l'émission de tous Certificats d'Actions (y compris des certificats temporaires).

4. Modifier l'Article 7 des Statuts afin de clarifier les circonstances dans lesquelles la Société peut limiter ou empêcher la détention d'Actions de la Société.

5. Modifier les Articles 7, 20 et 21 des Statuts afin de permettre à la Société d'imposer des frais en vue de pénaliser le market timing d'un montant devant être déterminé par le Conseil de temps à autres, et précisé dans le Prospectus.

6. Modifier l'Article 11 des Statuts afin de réduire le délai de convocation préalable nécessaire pour les assemblées d'actionnaires de 15 jours à au moins 8 jours.

7. Modifier l'Article 12 des Statuts afin d'éliminer la restriction relative à l'obligation d'être résident des Etats-Unis pour les membres du Conseil.

8. Modifier l'Article 15 des Statuts afin de remplacer des stipulations obsolètes dans la liste des zones géographiques dans lesquelles la Société peut investir.

9. Modifier l'Article 15 des Statuts afin de permettre aux actifs de la Société d'être gérés de manière groupée avec les actifs d'autres organismes de placement collectif ou les actifs d'autres portefeuilles au sein de la Société.

10. Modifier l'Article 20 des Statuts afin de permettre une plus grande flexibilité au Conseil en ce qui concerne les conversions autorisées.

11. Modifier l'Article 20 des Statuts afin de préciser les circonstances dans lesquelles des Actions peuvent faire l'objet d'un rachat ou d'une conversion forcée, ou peuvent être fusionnées avec une autre classe d'Actions ou un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois.

12. Modifier l'Article 21 des Statuts en supprimant la dernière phrase du premier paragraphe pour des raisons de clarté.

13. Modifier l'Article 21 des Statuts afin de permettre à la Société d'évaluer (i) les valeurs mobilières cotées en bourse ou échangées sur d'autres marchés réglementés au prix de clôture au lieu du dernier prix connu, et (ii) toutes valeurs mobilières en utilisant une méthode de détermination du prix autre que la méthode principale actuellement citée dans les Statuts pour ces valeurs mobilières, lorsque cela est considéré comme approprié par le Conseil et indiqué dans le Prospectus.

14. Modifier l'Article 21 des Statuts afin de prévoir que chaque portefeuille de la Société sera responsable uniquement de ses propres dettes et obligations.

15. Modifier l'Article 25 des Statuts afin de supprimer des informations obsolètes concernant le premier exercice comptable.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire est une assemblée ajournée étant donné qu'une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 2 juillet 2004 avec le même ordre du jour qu'indiqué sub I) n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence imposé par la loi n'ayant pas été atteint.

III) Que le résultat de ladite assemblée du 2 juillet 2004 a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour et insérés dans:

- le «Mémorial C», numéro 728 du 15 juillet 2004 et numéro 789 du 2 août 2004,
- le «Luxemburger Wort» des 15 juillet et 2 août 2004,
- le «Lëtzebuerger Journal» des 15 juillet et 2 août 2004,
- le «Der Standard» (Autriche) du 15 juillet 2004;
- le «La Tribune» (France) du 15 juillet 2004;
- le «Balo» (France) du 16 juillet 2004;
- le «Expansion» (Espagne) du 15 juillet 2004;
- le «Börsen Zeitung» (Allemagne) du 15 juillet 2004;
- le «Naftemporiki» (Grèce) des 15 juillet et 2 août 2004.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés aux actionnaires par lettres en date du 30 juillet 2004.

IV) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

V) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cent soixante-dix-sept millions trente-deux mille cinq cent soixante-trois (177.032.563) actions, représentant l'intégralité du capital social, quarante-trois millions vingt-huit mille cinq cent quarante-sept (43.028.547) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, aucun quorum de présence n'étant requis.

VII) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 4 des Statuts afin de confirmer que l'adresse du siège social pourra être transférée au sein de la ville de Luxembourg par résolution du conseil d'administration (le «Conseil») de la Société, comme suit:

Art. 4. paragraphe 1: Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration (le «Conseil»). Il peut être créé par résolution du Conseil des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 4 de l'Article 5 des Statuts afin de remplacer le montant exprimé en francs luxembourgeois concernant le capital minimum de la Société par l'équivalent en Euro, comme suit:

Art. 5. paragraphe 4: Le capital social minimum de la Société sera l'équivalent en U. S. dollars d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 1.239.468).

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 1 à 4 de l'Article 6 des Statuts afin (i) de conférer une flexibilité au Conseil afin de déterminer si la Société émettra des actions (les «Actions») au porteur et/ou nominatives, et (ii) de faciliter l'exécution et l'émission de tous Certificats d'Actions (y compris des certificats temporaires), comme suit:

Art. 6. paragraphes 1 à 4: Le Conseil déterminera si la Société émettra des Actions au porteur et/ou nominatives.

Des certificats d'Actions (ci-après «Certificats») de la catégorie déterminée de l'une des classes d'Actions pourront être émis, au cas où le Conseil l'autorise et le mentionne dans le prospectus en vigueur, pour les Actions nominatives ou, pour les Actions au porteur avec coupons y attachés en des multiples déterminés par le Conseil.

La Société peut émettre des Certificats temporaires, ou des confirmations d'Actions, ou tout autre document confirmant la propriété des Actions, en une forme telle que le Conseil décidera de temps à autre.

Les certificats d'Actions pour les Actions au porteur seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées en facsimilé. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui sera dans ce cas manuscrite.

et de supprimer les paragraphes 5 et 6 du même Article des Statuts.

Cette résolution a été adoptée avec 41.693.826 voix pour, 1.016.881 voix contre et 317.840 abstentions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 7 des Statuts afin de clarifier les circonstances dans lesquelles la Société peut limiter ou empêcher la détention d'Actions de la Société, comme suit:

Art. 7. paragraphe 1: La Société peut en toutes circonstances restreindre ou empêcher la propriété d'Actions par toute personne, firme ou entité juridique notamment par toute personne en violation des lois ou règlements de tout pays ou autorité gouvernementale ou par toute personne qui n'est pas qualifiée pour détenir de telles Actions en vertu

d'une telle disposition légale ou réglementaire ou si, du fait de la détention par une telle personne de ces Actions la Société encourrait des obligations fiscales ou subirait un autre désavantage pécuniaire, auxquels la Société ne serait autrement pas exposée, ou, si le Conseil en décide ainsi et le décrit dans le prospectus courant, toute «Personne des Etats-Unis», telle que définie à l'article 8 des présentes et selon que cette définition pourra être modifiée de temps à autre et décrite dans le prospectus en vigueur relatif à l'offre et la vente d'Actions (le «Prospectus») ou qui pourrait autrement porter préjudice à la Société ou aux actionnaires (toutes ces personnes étant définies comme «Personnes Restreintes») et à ces fins la Société peut:

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les Articles 7, 20 et 21 des Statuts afin de permettre à la Société d'imposer des frais en vue de pénaliser le market timing d'un montant devant être déterminé par le Conseil de temps à autres, et précisé dans le Prospectus, comme suit:

Art. 7. (ii): le prix auquel seront rachetées les Actions décrites dans un Avertissement de Rachat (ci-après «le Prix de Rachat») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, calculée conformément à l'article 21 des présents statuts, sous déduction d'une commission de rachat n'excédant pas deux pour cent de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et des frais en vue de pénaliser le «market timing» (s'il y a lieu), telle que décidée par le Conseil de temps à autre en relation avec tous les rachats, si et dans la mesure où celle-ci sera décrite au Prospectus et moins, dans le cas des Actions de catégorie B; la commission de rachat (éventuelle différée).

Art. 20. paragraphe 3: La Société ne sera pas obligée de racheter lors d'un jour d' Evaluation ou lors de toute période de sept Jours d' Evaluation journaliers consécutifs plus de 10 pour cent, du nombre des Actions d'une des classes émises lors d'un tel Jour d'Évaluation ou au début de cette période. Leur rachat peut ainsi être reporté pour sept Jours d'Évaluation journaliers consécutifs au maximum à partir de la date d'effet de la demande de rachat à l'expiration de la période de préavis (mais toujours endéans la limite prédécrite). Au cas où les rachats sont reportés, comme dans tous les autres cas, les Actions en question seront rachetées à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action à la date à laquelle le rachat est effectué, sous déduction d'une commission de rachat n'excédant pas 2 pour cent de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et des frais en vue de pénaliser le «market timing» (s'il y a lieu), selon ce qui sera décidé par le Conseil de temps à autre (et dans le cas des Actions de la catégorie B, de la commission de vente différée éventuelle).

Art. 21. insertion d'une nouvelle deuxième phrase au paragraphe 1: Au surplus, la Société pourra imposer des frais en vue de pénaliser le «market timing» d'un montant à déterminer par le Conseil de temps en temps, et mentionné dans le prospectus.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 11 des Statuts afin de réduire le délai de convocation préalable nécessaire pour les assemblées d'actionnaires de 15 jours à au moins 8 jours, comme suit:

Art. 11. paragraphe 1: Les assemblées des actionnaires se tiendront sur convocation par le Conseil en vertu d'avis contenant l'ordre du jour, envoyés par lettre au moins huit jours avant la date de l'assemblée, à l'adresse des actionnaires telle qu'indiquée dans le Registre, sans que la Société ne soit tenue de justifier de l'accomplissement de cette formalité, si l'avis de convocation est également publié en conformité avec la loi luxembourgeoise et inséré dans des quotidiens ayant une diffusion appropriée dans tout pays où les Actions sont cotées en bourse.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 12 des Statuts afin d'éliminer la restriction relative à l'obligation d'être résident des Etats-Unis pour les membres du Conseil, comme suit:

Art. 12. paragraphe 1: La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, qui ne doivent pas être actionnaires; étant entendu qu'à tout moment la majorité des administrateurs sera constituée des personnes non-résidentes du Royaume-Uni («U.K.») au regard de l'imposition fiscale au U.K.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le point (iii) de l'Article 15 des Statuts afin de remplacer des stipulations obsolètes dans la liste des zones géographiques dans lesquelles la Société peut investir, comme suit:

Art. 15. (iii): valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans un pays membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques («OCDE») et tous autres pays des Continents Américains, d'Europe, d'Asie, d'Afrique ou d'Océanie (définis par les présentes comme un «Etat Eligible») ou traitées sur un autre Marché Réglementé dans un Etat Eligible (défini par les présentes comme un «Marché Eligible») et/ou

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouveau dernier paragraphe à l'Article 15 des Statuts afin de permettre aux actifs de la Société d'être gérés de manière groupée avec les actifs d'autres organismes de placement collectif ou les actifs d'autres portefeuilles au sein de la Société, qui aura la teneur suivante:

Art. 15. dernier paragraphe: Afin de réduire les frais de fonctionnement et administratifs, tout en autorisant une répartition plus large des risques d'investissement, le Conseil d'Administration pourra décider que tout ou une partie des actifs de la Société sera cogérée avec les actifs appartenant à d'autres organismes de placement collectif ou que tout ou une partie des actifs des compartiments et/ou catégories d'actions seront cogérés entre eux.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 5, 6 et 9 de l'Article 20 des Statuts afin de permettre une plus grande flexibilité au Conseil en ce qui concerne les conversions autorisées et afin de préciser les circonstances dans lesquelles des Actions peuvent faire l'objet d'un rachat ou d'une conversion forcée, ou peuvent être fusionnées avec une autre classe d'Actions ou un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois, comme suit:

Art. 20. paragraphe 5: Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une catégorie déterminée en Actions de la même catégorie d'une autre classe, ou d'une catégorie différente de la même classe ou d'une classe différente, de la manière fixée de temps à autre par le Conseil, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais, y compris les frais en vue de pénaliser le «market timing», dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le Prospectus.

paragraphe 6: Dans l'hypothèse où pendant une période de plus de 30 jours consécutifs la valeur à la valeur nette d'inventaire respective de toutes les Actions émises ou la valeur des Actions émises d'une classe d'Actions déterminée est inférieure à un montant déterminé par le Conseil, et mentionné dans le prospectus, ou au cas où le Conseil l'estime approprié à cause d'une modification de la situation économique, politique ou monétaire ayant des répercussions sur la Société ou un Portefeuille, ou pour des raisons de rationalisation économique, de l'organisation ou de la gamme de produits ou si un gestionnaire ou conseiller d'investissement approprié ne sera pas disponible, la Société a la faculté, moyennant un préavis écrit d'un mois à tous les actionnaires ou aux actionnaires de la classe d'Actions en question, selon le cas, donné endéans un mois d'une telle hypothèse, de procéder lors du prochain Jour d'Evaluation, suivant l'expiration de cette période de préavis, au rachat ou à la fusion forcée avec une autre classe d'Actions de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, de toutes (et non pas de quelquesunes seulement) les Actions (ou des Actions de la Classe d'Actions en question, selon le cas) non préalablement rachetées ou converties, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable lors de ce Jour d'Evaluation, sous déduction, s'il y a lieu, de la commission de rachat susceptible d'être déduite en vertu du présent article. Etant entendu que pendant la période de préavis d'un mois, les actionnaires concernés peuvent racheter leurs Actions sans commission de rachat ou commission de vente différée éventuelle, ou bien échanger celles-ci en des Actions correspondant à une autre Classe de la Société, sous réserve de toutes conditions d'éligibilité pouvant exister pour l'accès à un ou de tel(s) Portefeuille(s), ou en des actions d'un autre OPCVM luxembourgeois ayant comme Conseiller en Investissement ou comme promoteur une société affiliée à AMERICAN EXPRESS BANK Ltd, si et dans la mesure où un tel échange est offert (un «Rachat ou Echange sans Frais») et, en cas de fusion avec un OPCVM existant comme fonds commun de placement (un «FCP»), une telle décision de fusion n'aura d'effet qu'en ce qui concerne les actionnaires qui y auront expressément consenti.

paragraphe 9: La clôture d'un Portefeuille avec rachat forcé de toutes les Actions concernées ou sa fusion avec un autre Portefeuille de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, chaque fois pour des raisons autres que celles exposées dans le 6^e paragraphe de cet article, ne peut être effectuée que (i) si préalablement le consentement des actionnaires du Portefeuille concerné à terminer ou fusionner est obtenu lors d'une assemblée de la classe en question, dûment convoquée, qui peut être tenue sans quorum et décider à une majorité simple des Actions présentes ou représentées et (ii) suite à une offre de Rachat ou d'Echange sans Frais et (iii) les effets d'une telle fusion avec un FCP seront limités selon ce qui est décrit au 6^e alinéa du présent article.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 21 des Statuts en supprimant la dernière phrase du premier paragraphe pour des raisons de clarté.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 4 et le dernier paragraphe de l'Article 21 des Statuts afin de permettre à la Société d'évaluer (i) les valeurs mobilières cotées en bourse ou échangées sur d'autres marchés réglementés au prix de clôture au lieu du dernier prix connu, et (ii) toutes valeurs mobilières en utilisant une méthode de détermination du prix autre que la méthode principale actuellement citée dans les Statuts pour ces valeurs mobilières, lorsque cela est considéré comme approprié par le Conseil et indiqué dans le Prospectus, comme suit:

Art. 21. paragraphe 4: Les investissements admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs officielle ou traités sur d'autres marchés réglementés sont généralement évalués au prix de clôture, à l'heure telle que déterminée par le Conseil, sur le principal marché où ces investissements sont traités, ou, à défaut de ventes, au dernier cours offert disponible chaque fois tels que fournis par un service de cotation de prix approuvé par le Conseil, ou à tout autre prix que le Conseil estimera approprié (comme indiqué dans le Prospectus). Les valeurs négociées sur un marché secondaire sont généralement évaluées à raison de leur dernier cours offert disponible sur ledit marché avant le moment de l'évaluation, ou à tout autre prix que le Conseil estimera approprié (comme indiqué dans le Prospectus). Les valeurs à revenu fixe qui ne sont pas négociées sur de tels marchés sont généralement évaluées au dernier prix connu ou à des valeurs de rendement équivalentes obtenues auprès d'un ou plusieurs courtiers ou services de cotation de prix approuvés par

le Conseil, ou à tout autre prix que le Conseil estimera approprié (comme indiqué dans le Prospectus). Si ces cours ne sont pas représentatifs de leur valeur, ces valeurs, de même que les autres investissements, en y incluant les instruments financiers à terme et les options y relatives ainsi que les options sur valeurs d'emprunt, sont évalués à leur valeur de marché ou autrement à leur valeur objective de réalisation probable, telle que déterminée de bonne foi par ou selon les directives du Conseil.

dernier paragraphe: Les prétentions de la part de tiers contre la Société seront comptabilisées à charge de la classe et catégorie d'Actions concernée.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouveau dernier paragraphe à l'Article 21 des Statuts afin de prévoir que chaque portefeuille de la Société sera responsable uniquement de ses propres dettes et obligations, qui aura la teneur suivante:

Art. 21. nouveau dernier paragraphe: Chaque Portefeuille sera responsable seulement pour ses propres dettes et obligations.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 25 des Statuts afin de supprimer des informations obsolètes concernant le premier exercice comptable, comme suit:

Art. 25. L'année sociale de la Société débutera le premier avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Cette résolution a été adoptée avec 42.710.707 voix pour et 317.840 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lebrun, A. Mèlignon, I. Kustura, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

P. Frieders.

(073910.2/212/533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**HSBC DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. DEWAAY LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.966.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 juin 2004 que:

Monsieur Paul Boeger, directeur de société, domicilié rue des Roses 28 à F-57000 Metz, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société HSBC DEWAAY LUXEMBOURG S.A. en date du 8 avril 2004.

Suite à cette démission, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Henri Danguy Des Déserts;
- Monsieur Eugène Meunier;
- Monsieur André Beier;
- Monsieur Henri Servais;
- Monsieur Richard Schneider;
- Monsieur Arnaud Dubois;
- Monsieur Bernard De Bellefroid.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056935.3/727/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.699.

STATUTES

In the year two thousand four, on the eighteenth day of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., a public limited company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 97.123

here represented by Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 17, 2004 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l., (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers of the Company acting jointly.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st April of each year and end on the 31st March.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st March 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,700.- EUR.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr James Stuart Craig, corporate director, born on August 9, 1965 in Melbourne, residing at 26, Berkeley Road, London N8 8RU;

- Mr Klaus Thalheimer, corporate director, born on February 3, 1952 in Krefeld, Germany residing at Planetenstrasse 19, D-40223, Dusseldorf, Germany; and

- Mr Bruno Bagnouls, corporate director, born on May 9, 1971 in Nancy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.123

ici représentée par M^e Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juin 2004 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l., (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants agissant de façon conjointe.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyés par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2005.

Souscription - Libération

MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.700,- EUR.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. James Stuart Craig, directeur de sociétés, né le 9 août 1965 à Melbourne, demeurant à 26, Berkeley Road, Londres N8 8RU;

- M. Klaus Thalheimer, directeur de sociétés, né le 3 février 1952 à Krefeld, Allemagne, demeurant à Planetenstrasse 19, D-40223, Dusseldorf, Allemagne et

- M. Bruno Bagnouls, directeur de sociétés, né le 9 mai 1971 à Nancy, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 5, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

P. Frieders.

(056886.3/212/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

HOTEL DU VIEUX CHATEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 1, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 101.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2004, réf. DSO-AS00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTEL DU VIEUX CHATEAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902530.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2004.

SIP S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.606.

Assemblée générale annuelle le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du jeudi 15 juin 2001

1. L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Marc Schommer et de Monsieur Jean-Pierre Warrant comme Administrateurs. L'Assemblée les remercie pour leurs services et par vote spécial leur donne décharge pour leurs mandats d'Administrateurs. L'Assemblée décide à l'unanimité d'élire Monsieur Guy Decker comme Président du Conseil, Madame Michèle Deschenaux, Monsieur Pierre-Louis Uselding et Monsieur Carlo Kutten comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2007 statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2006.

Monsieur Guy Decker, Président du Conseil, a pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Madame Michèle Deschenaux est administrateur-délégué du département agence immobilière de la société; elle peut engager la société par sa seule signature concernant son département, ou par cosignature obligatoire.

Monsieur Carlo Kutten est administrateur-délégué du département électricité de la société; il peut engager la société par sa seule signature concernant son département ou par cosignature obligatoire.

2. L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Alphonse Johanns comme Commissaire aux Comptes. L'Assemblée le remercie pour ses services et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat de Commissaire aux Comptes.

3. L'Assemblée décide à l'unanimité d'élire Philippe Guillaume comme Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2007 statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2006.

Pour la société

SIP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057009.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

RESUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 16.741.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(056656.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

PHOENIX INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.718.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

NATIONAL PROPERTIES HOLDINGS LTD, a company formed under the law of Hong Kong, having its registered office at Room 102-104, 1st Floor St George's Building, 2 Ice House Street, Central, Hong Kong.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1.- There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability shareholdership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2.- The Company's name is PHOENIX INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 3.- The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4.- The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5.- The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6.- The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7.- The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the ad-

ministration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.- The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9.- Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10.- The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11.- The Company is managed by two or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. The Board of managers is composed by at least one Manager of class A and one Manager of class B.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The joint signature of a manager of class A and a manager of class B shall bind the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this appointee's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his appointment.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present with at least one manager of class A present or represented and at least one manager of class B present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12.- Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13.- Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14.- Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15.- Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16.- The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st.

Art. 17.- Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18.- Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19.- The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20.- The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21.- The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31, 2005.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by NATIONAL PROPERTIES HOLDINGS LTD, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company PHOENIX INVESTMENT, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of class A for an undetermined duration:

- Mr Edward Yuen Cheor Lee, Director, residing at C1, 4/F., Kingsford Gardens, 210 Tin Hau Temple Road, Hong Kong.

- Mr Yuen Kui Lee, Director, residing at C1, 4/F., Kingsford Gardens, 210 Tin Hau Temple Road, Hong Kong.

- Mr Tommy Hok Lam Tam, Director, residing at Flat C, 19/F., Block II, Clovelly Court, 12 may Road, Hong Kong.

Are appointed as managers of class B for an undetermined duration:

- Mr Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, residing at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mr Xavier Pauwels, employee, residing at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Is elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements as at March 31, 2005.

3) The Company shall have its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

NATIONAL PROPERTIES HOLDINGS LTD, société de droit d'Hong Kong, ayant son siège social à Room 102-104, 1st Floor St George's Building, 2 Ice House Street, Central, Hong Kong

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}.- Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2.- La dénomination de la société sera PHOENIX INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 3.- L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4.- Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5.- La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6.- Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7.- Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.- Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9.- Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10.- Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11.- La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Le conseil de gérance est composé d'au moins un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ce candidat retenu, la durée de sa nomination ainsi que toutes autres conditions de sa nomination.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents avec au moins un gérant de classe A présent ou représenté et au moins un gérant de classe B présent ou représenté

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12.- Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13.- Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14.- Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15.- Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16.- L'exercice social commence le premier avril et se termine le 31 mars.

Art. 17.- Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18.- Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19.- L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20.- Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21.- Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2005.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par NATIONAL PROPERTIES HOLDINGS LTD, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Edward Yuen Cheor Lee, administrateur, demeurant au C1, 4/F., Kingsford Gardens, 210 Tin Hau Temple Road, Hong Kong.

- Monsieur Yuen Kui Lee, administrateur, demeurant au C1, 4/F., Kingsford Gardens, 210 Tin Hau Temple Road, Hong Kong.

- Monsieur Tommy Hok Lam Tam, administrateur, demeurant au Flat C, 19/F., Block II, Clovelly Court, 12 may Road, Hong Kong.

Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, demeurant au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Monsieur Xavier Pauwels, employé, demeurant au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 mars 2005.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 41, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

J. Elvinger.

(057328.3/211/356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

VITROLUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6684 Mertert, 1, Port de Mertert.

H. R. Luxemburg B 97.027.

Im Jahre zweitausendvier, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Hans-Dieter Göbel, Kaufmann, geboren in Kelberg/Hünerebach (Deutschland), am 1. Januar 1957, wohnhaft zu D-53539 Kelberg, Im Browelt 33.

Vorgenannter Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VITROLUX, GmbH, mit Sitz in L-6684 Mertert, 1, Port de Mertert, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 97.027, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 21. November 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1320 vom 11. Dezember 2003,

hat sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes und demgemäss Abänderung von Artikel drei der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und somit lautet Artikel drei nunmehr folgendermassen:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Glashandel, der Handel mit Bauelementen, sowie die Industrievertretung.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-D. Göbel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. Juli 2004.

P. Bettingen.

(055763.3/202/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GENERAL AUTOMOBILE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.852.

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège social de la société GENERAL AUTOMOBILE INVESTMENTS S.A. (Société Anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg pour la raison suivante:

- Plus de contact avec les actionnaires de la société.
- Impossible de tenir l'assemblée approuvant les comptes pour l'année 2003.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056745.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

A.R.S. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R. C. Luxembourg B 93.926.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2004, réf. DSO-AS00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.R.S. IMMOBILIERE S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902527.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2004.

A.R.S. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R. C. Luxembourg B 93.926.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2004, réf. DSO-AS00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.R.S. IMMOBILIERE S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902528.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2004.

IMMOBILIERE PETITE NANSEROTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R. C. Diekirch B 5.075.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2004, réf. DSO-AS00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE PETITE NANSEROTE S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902529.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2004.

CHAUFFAGE DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 45A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 22.574.

L'an deux mille quatre, le seize juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Bley, maître-installateur en chauffage, demeurant à L-7420 Cruchten, 45A, rue Principale,
2. Monsieur Gérard Schanen, installateur, demeurant à L-6212 Consdorf, 41, rue Hicht.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) La société à responsabilité limitée CHAUFFAGE DU NORD, S.à r.l., avec siège social à L-7420 Cruchten, 45A, rue Principale, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, en date du 9 janvier 1985, publié au Mémorial C page 1846 du 12 février 1985 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 30 mai 2002 dont un extrait a été publié au Mémorial C page 57866 du 13 août 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 22.574.

b) Le capital social s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sans désignation de valeur nominale et il est actuellement réparti comme suit:

Monsieur Joseph Bley, deux cents parts sociales	200
Monsieur Gérard Schanen, cinquante parts sociales	50
Total: deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>

Sur ce, les comparants présents et représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire des associés de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Unique résolution

Ils décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter de son montant actuel soit douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par les deux associés, par des versements en espèces au prorata de leur participation, de sorte que la prédite somme de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représentée par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante (50,-) euros chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

Monsieur Joseph Bley, deux cents parts sociales	200
Monsieur Gérard Schanen, cinquante parts sociales	50
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Cession de parts

Sur ce Monsieur Gérard Schanen, préqualifié, déclare céder toutes ses parts soit cinquante (50) parts sociales à Madame Micheline Palz, employée privée, demeurant à L-7420 Cruchten, 45A, rue Principale, ici présente et ce acceptant pour et moyennant le prix de vente de quatorze mille huit cent soixante-quinze (EUR 14.875,-) euros payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

La cessionnaire sera propriétaire des parts cédées dès ce jour et elle en aura la jouissance et sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Monsieur Joseph Bley, agissant en tant qu'associé et en tant que gérant et Monsieur Gérard Schanen, agissant en tant qu'associé, déclarent consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tiennent pour valablement signifiée à la société et à eux-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette cession, les nouveaux associés présents et représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire des associés de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

En conséquence de tout ce qui précède, l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante (EUR 50,-) euros chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

Monsieur Joseph Bley, deux cents parts sociales	200
Madame Micheline Palz, cinquante parts sociales	50
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cent cinquante (1.150,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Bley, G. Schanen, M. Palz, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2004, vol. 428, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

U. Tholl.

(055250.3/232/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

CHAUFFAGE DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 45A, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 22.574.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 16 juin 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

U. Tholl.

(055252.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FARO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.679.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARO S.A., avec siège social à L-1321 Luxembourg, 293A, rue de Cessange, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor de résidence à Dudelange en date du 8 octobre 2003, publié au Mémorial Recueil C de l'année 2003, page 61790.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de Luxembourg à Mamer, modification afférente de l'article 2, 2^{ème} alinéa des statuts et Fixation du siège social.

2) Démission de deux administrateurs.

3) Nomination de deux administrateurs.

4) Confirmation de l'administrateur-délégué.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Mamer et par conséquent de modifier l'article 2 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.»

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter à compter de ce jour la démission:

- de Madame Viviane Welter, employée privée, demeurant à L-1321 Luxembourg, 293A, rue de Cessange,

- de Monsieur Arthur Welter, indépendant, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt,

en leur qualité d'administrateurs de la société et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Aniel Gallo, indépendant, demeurant professionnellement à Mamer.

Madame Marie-Paule Bertemes, employée privée, demeurant à L-8550 Noerdange, 43, Dikrecherstrooss.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer dans son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué pour une durée de six ans:

Monsieur Lucien Bertemes, directeur, demeurant à L-8080 Bertange, 43, route de Longwy.

Il pourra engager la société en toutes circonstances sous sa seule signature conformément à l'article 9 des statuts.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à cinq cents euros (500,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à la charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Cambier, A. Muhovic, S. Livoir, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2004, vol. 898, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2004.

Pour copie conforme

A. Biel

Notaire

(055309.3/203/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.679.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(055311.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

HOME INVEST PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 90, rue Nic Welter.

R. C. Luxembourg B 101.605.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

La société à responsabilité limitée HOME INVEST, S.à r.l. (Matricule 19992407363), avec siège social à L-7570 Mersch, 90, rue Nic Welter, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 660 du premier septembre 1999, ici représentée par:

1) Monsieur Patrick Collé, employé privé, demeurant à L-9019 Warken, 26, route de Burden;

2) Monsieur Nico Maréchal, entrepreneur, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue um Knapp;

agissant le premier nommé en sa qualité de gérant administratif et le second nommé en sa qualité de gérant technique de ladite société, nommés à ces fonctions en vertu d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution de ladite société.

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle s'occupera aussi de la vente de maisons et autres constructions préfabriqués et matériaux de construction en rapport avec l'activité principale.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à faciliter le développement.

La société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de HOME INVEST PROMOTIONS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Mersch. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par la société à responsabilité limitée HOME INVEST, S.à r.l., prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, sous peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant la société à responsabilité limitée HOME INVEST, S.à r.l., avec siège social à L-7570 Mersch, 90, rue Nic Welter.

La société est valablement engagée par la signature des gérants de la société HOME INVEST, S.à r.l., à savoir:

1) Monsieur Patrick Collé, employé privé, demeurant à L-9019 Warken, 26, route de Burden;

2) Monsieur Nico Maréchal, entrepreneur, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue um Knapp.

Le siège social de la société est établi à L-7570 Mersch, 90, rue Nic Welter.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée les comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Collé, N. Maréchal, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, vol. 614, fol. 23, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 juillet 2004.

F. Unsen.

(055360.3/234/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

CFL-EVASION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 63.548.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2004

«L'Assemblée approuve et confirme la décision prise par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2003 visant la cooptation de M. Marc Wengler, Directeur aux CFL, en tant qu'administrateur du Conseil d'Administration de CFL-EVASION S.A.»

Pour la Société

Signatures

Les déclarants

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057583.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

POINT OF SALE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 100.338.

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POINT OF SALE TECHNOLOGIE S.A., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 avril 2004, inscrite au R.C. section B numéro 100.338, acte en voie de publication.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Krippner, employé privé, demeurant à Oberkorn,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Johny Logelin, employé privé, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de Strassen à Bertrange avec modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts.

2) Fixation de l'adresse à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

3) Changement de l'objet social avec modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à Bertrange.

En conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet le commerce de produits alimentaires, de produits d'entretien, le commerce de verre. En outre la société a pour objet la vente et l'entretien de matériel pour le secteur horesca. La société aura également comme objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion, de tous immeubles, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont évalués approximativement à cinq cents euros (EUR 500,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Krippeler, J. Logelin, A. Muhovic, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2004, vol. 898, fol. 88, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2004.

A. Biel.

(055313.3/203/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

POINT OF SALE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 100.338.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(055314.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.129.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à La Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056733.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.129.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 10.25 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056734.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

COPRIMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.605.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 25 mars 2010:

- Monsieur Pilade Riello, administrateur de sociétés, demeurant à 3 Via Spaltin, I-37045 Legnago (Italie), Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Andrea Riello, directeur, demeurant à 35 Via Gazzera, I-37128 Verona (Italie)

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 25 mars 2010:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056253.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FELAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.
R. C. Luxembourg B 77.162.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06491, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société FELAK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050794.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

FELAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.
R. C. Luxembourg B 77.162.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06493, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société FELAK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050795.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

FELAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.
R. C. Luxembourg B 77.162.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société FELAK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050797.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

FELAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

R. C. Luxembourg B 77.162.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société FELAK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050798.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

COSTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.280.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à La Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société COSTRACO HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056729.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

COSTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.280.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 10.40 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.45 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056730.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

AUSTRO INVESTMENT HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.495.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS03002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(056920.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

AUTOGRILL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 69.270.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

AUTOGRILL FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature

(056808.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

AUTOGRILL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 69.270.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 avril 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'Administration:

- M. Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Manuel Hack, expert comptable, demeurant à Mamer (Luxembourg), administrateur;
- M. Carmine Meoli, dirigeant AUTOGRILL, SpA, demeurant à Milan, (Italie) administrateur-délégué.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

AUTOGRILL FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056813.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

DISTRIT' TEXTILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13C, rue de la Reconnaissance Nationale.
R. C. Luxembourg B 66.375.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 juillet 2004, numéro 2004/1016 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 9 juillet 2004, volume 429, folio 78, case 6, que la société à responsabilité limitée DISTRIT' TEXTILE, S.à r.l., avec siège social à L-4936 Bascharage, 13C, rue de la Reconnaissance Nationale, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 876 du 4 décembre 1998,

a été dissoute avec effet au 7 juillet 2004.

La société n'a plus d'activités.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant technique de la société Monsieur Olivier Lismonde-Jaune et à la gérante administrative Madame Muriel Adam.

Ces derniers déclarent en outre que la liquidation de la société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Monsieur Olivier Lismonde-Jaune et de Madame Muriel Adam à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clement.

Bascharage, le 14 juillet 2004.

Pour extrait

A. Weber

Le notaire

(057383.3/236/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

EUROPE GESTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2446 Howald, 49, Ceinture des Rosiers.
R. C. Luxembourg B 54.332.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 24 mai 2004 à Howald

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Ernotte qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean Jacob et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Monfort.

Le Président constate que l'intégralité du capital est présente ou représentée à la présente Assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'Assemblée Générale Ordinaire étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Décharge accordée aux anciens administrateurs et commissaire aux comptes.
2. Nomination de Monsieur Jean Jacob au poste d'Administrateur.
3. Nomination de Monsieur Jean-Philippe Ernotte au poste d'Administrateur.
4. Nomination de Madame Véronique Monfort au poste d'Administrateur.
5. Nomination de Monsieur Bernard Halleux au poste de Commissaire aux Comptes.
6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Jean-Philippe Ernotte au poste d'Administrateur-Délégué.

Exposé:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Suite à l'expiration de leur mandat, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux anciens administrateurs ainsi qu'à l'ancien Commissaire aux Comptes.
2. L'Assemblée nomme Monsieur Jean Jacob, ingénieur civil, demeurant à B-4800 Verviers, Grand Place, 59, comme Administrateur pour un terme de six ans.
3. L'Assemblée nomme Monsieur Jean-Philippe Ernotte, employé, demeurant à B-4910 Theux, Clos de la Source, 5, comme Administrateur pour un terme de six ans.
4. L'Assemblée nomme Madame Véronique Monfort, employée privée, demeurant à L-7324 Lorentzweiler, rue Saint Laurent, 44A, comme Administrateur pour un terme de six ans.
5. L'Assemblée nomme Monsieur Bernard Halleux, expert-comptable, demeurant à B-4800 Verviers, rue des Charons, 36, comme Commissaire aux Comptes pour un terme de six ans.
6. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Jean-Philippe Ernotte, préqualifié, Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 18.00 heures.

J.-P. Ernotte / J. Jacob / V. Monfort

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01790. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056988.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

EUROPE GESTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2446 Howald, 49, Ceinture des Rosiers.
R. C. Luxembourg B 54.332.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mai 2004

Présents:

- Monsieur Jean-Philippe Ernotte, Administrateur
- Monsieur Jean Jacob, Administrateur
- Madame Véronique Monfort, Administrateur

Les administrateurs tous présents reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de Monsieur Jean-Philippe Ernotte au poste d'Administrateur-Délégué.

Décision

1. Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Jean-Philippe Ernotte, employé, demeurant à B-4910 Theux, Clos de la Source, 5, au poste d'Administrateur-Délégué pour un terme de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la réunion du conseil d'administration est clôturée.

J.-P. Ernotte, J. Jacob, V. Monfort.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056989.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

GENERAL FOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.076.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour GENERAL FOOD S.A.

Signature

(056897.3/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

MERCUREY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.430.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour MERCUREY HOLDING S.A.

Signature

(056896.3/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**BLUESWAN S.A., Société Anonyme,
(anc. STEALTH S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.200.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 juillet 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Monsieur Jean Hoffmann.
- Monsieur Marc Koeune.
- Madame Nicole Thommes.
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est

- CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057071.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

INSIGHT VG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 94.628.

—
Le bilan pour la période du 25 juin 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(056873.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.803.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

J. Griffin

Administrateur-Délégué

(056868.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

ROBERT FLEMING (CIS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.085.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

J. Griffin

Administrateur-Délégué

(056866.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

RPE EURALCOM GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.344.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 juin 2004 à 10.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La révocation de la nomination de Monsieur Paul Albert Schröder en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat en accord avec l'article 12 de l'acte de Constitution de la société, a été décidée;

- L'acceptation de la nomination de Monsieur Ludovicus Carolus Lambertus Bijvoet, un citoyen néerlandais, né à Bennebroek - Hollande, le 16 juin 1961 en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et en remplacement de Monsieur Paul Albert Schröder, a été décidée.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour RPE EURALCOM GROUP, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

A. Noullet

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056940.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**FLEMINGS EUROPEAN ASSET MANAGEMENT DISTRIBUTION COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.596.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

J. Griffin

Administrateur-Délégué

(056864.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.308.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

J. Griffin

Administrateur-Délégué

(056862.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

J. Griffin

Administrateur-Délégué

(056861.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

ELECTRO-REINERT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2537 Luxembourg, 4, rue Sigismond.
H. R. Luxemburg B 51.611.

Gesellschafterbeschluss vom 15. Juli 2004

Erster und einziger Beschluss

Herr Norbert Reinert, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ELECTRO-REINERT, G.m.b.H., beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie, nach L-2537 Luxembourg, 4, rue Sigismond, zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

N. Reinert

Alleiniger Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056960.3/745/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 78.396.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

J. Griffin

Administrateur-Délégué

(056858.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 42.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03729, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-ENVIRONNEMENT INVESTMENT S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(056849.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 63.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Certifié conforme

Pour le conseil de gérance

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

J. Griffin

Administrateur-délégué

(056853.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

HEBERGEMENT ET SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.692.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2003

Le mandat des administrateurs a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2009.

Monsieur René Moris, fiscalité, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman a été nommé commissaire aux comptes. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2009.

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057052.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 68.938.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of June.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. NGH NETHERLANDS B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsterdam, Professor J.H. Bavincklaan 7, 1183 AT Amstelveen, The Netherlands,

2. NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, INC., a company incorporated under the laws of the State of Ohio, having its registered office at One Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, USA,

both here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Amstelveen (The Netherlands) respectively in Luxembourg on the 24th of June 2004;

Said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the only members of NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 68.938, incorporated on 2 March 1999, pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 3 June 1999, number 407 (hereafter the «Company»). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 3 June 2004, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The members resolved to increase the share capital of the Company from its current value of two hundred thirteen million seven hundred thirty-nine thousand euros (EUR 213,739,000) up to two hundred twenty-five million seven hundred thirty-nine thousand euros (EUR 225,739,000) through the issue of twelve thousand (12,000) new shares, all having a par value of one thousand euros (EUR 1,000).

All such new shares have been subscribed by NGH NETHERLANDS B.V., pre-named, at a total price of twelve million euros (EUR 12,000,000).

The subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the total amount of twelve million euros (EUR 12,000,000) is at the disposal of the Company, as has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole member resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred twenty-five million seven hundred thirty-nine thousand euros (EUR 225,739,000), represented by two hundred twenty-five thousand seven hundred thirty-nine (225,739) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000) each.»

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. NGH NETHERLANDS B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, et ayant son siège social à Amsterdam, Professor J.H. Bavincklaan 7, 1183 Amstelveen, Pays-Bas,

2. NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat d'Ohio et ayant son siège social à One Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, Etats-Unis,

toutes les deux ici représentées par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Amstelveen (Pays-Bas) respectivement à Luxembourg le 24 juin 2004;

Lesdites procurations, signées *ne varietur* par le comparant et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 68.938, constituée en date du 2 mars 1999 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* le 3 juin 1999,

numéro 407 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 3 juin 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés représentant l'intégralité du capital social, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de deux cent treize millions sept cent trente-neuf mille euros (EUR 213.739.000) à la valeur de deux cent vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille euros (EUR 225.739.000) par l'émission de douze mille (12.000) nouvelles parts sociales, toutes ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000).

Toutes ces nouvelles parts sociales ont été souscrites par NGH NETHERLANDS B.V., préqualifiée, pour un montant total de douze millions d'euros (EUR 12.000.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant total de douze millions d'euros (EUR 12.000.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille euros (EUR 225.739.000) représenté par deux cent vingt-cinq mille sept cent trente-neuf (225.739) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 52, case 4. – Reçu 120.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(057191.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 68.938.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 825 du 28 juin 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(057194.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

INTERNATIONAL FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.394,68 EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.395.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2004

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 juin 2004 que:

Les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 sont approuvés.

Décharge est donnée au Gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057077.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

PEMBROKE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.777.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 11 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03687/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AZLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.277.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 octobre 2004 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- A. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- B. rapport du Commissaire de Surveillance;
- C. lecture et approbation du Bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- D. affectation du résultat;
- E. décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire;
- F. divers

I (04086/045/16)

Le Conseil d'Administration.

MERCURION ASIA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.708.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MERCURION ASIA FUND which will be held at the registered office of the Fund on *October 1, 2004* at 10.00 a.m. with the following agenda.

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at June 30, 2004;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of MERCURION ASIA FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (04109/584/24)

The Board of Directors.

I.Q. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 79.210.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} octobre 2004* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (04110/696/17)

Le Conseil d'Administration.

ALUMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 72.376.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} octobre 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (04111/696/18)

Le Conseil d'Administration.

WALFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 58.998.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} octobre 2004* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (04113/696/16)

Le Conseil d'Administration.

PRIVILEGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.913.

Shareholders are kindly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held on *October 1st, 2004* at 3.00 p.m., at the registered office of the Company, 11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. To approve both reports of the Board of Director and of the Auditor for the fiscal year ended June 30th, 2004.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations and changes in net assets for the fiscal year ended June 30th, 2004.
3. To decide of the allocation of the results for the fiscal year ended June 30th, 2004.
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor.
5. To reappoint the Directors and the Auditor.
6. Any other business.

Terms and conditions to attend the meeting:

Decisions on the Agenda of the Annual General Meeting of Shareholders will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

The shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its registered office (11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg / Administration «PRIVILEGE FUND» - EUVL/JUR), by September 27th, 2004, at the latest, of their intention to attend, personally, the Meeting; the shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by September 27th, 2004 (five days before the Meeting).

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorized agent or in the books of EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg)
I (04112/3451/31)

The Board of Directors.

CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.722.

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV (the «Company») will be held at the registered office on 24 September, 2004 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Liquidation of the Company and appointment of the liquidator, as well as determination of his powers and compensation (the «Resolutions») and the following related resolutions:
 - the Resolutions to take effect on the 40th day following the date of the passing thereof;
 - from the date of the passing of the Resolutions, no subscriptions of shares in the Company will be accepted and shareholders can redeem their shares in the Company free of charge during a period which shall end on the 28th day following the date of the passing of the Resolutions (or should such day not be a valuation day of the Company, on the next following valuation day) (the «Declaration End Date»);
 - The Board of Directors of the Company shall compulsorily redeem all shares held by shareholders who have not returned the Declarations, as defined in the information document on the proposed scheme of liquidation and contribution, by the Declaration End Date and, if applicable, have not, by the Declaration End Date, deposited until the closing of the liquidation with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. their bearer shares;
 - the liquidator is expressly authorised to settle all liabilities of the Company and to contribute in kind the net liquidation assets of the Company to the IRISH FUND CAZENOVE INTERNATIONAL FUND plc (the IRISH FUND) in consideration for the receipt of counterpart Euro A Class shares in the sub-fund THE CAZENOVE PAN EUROPE FUND of the IRISH FUND which will be distributed to existing shareholders of the Company pro rata to their participation in the Company as more particularly described in the information document on the proposed scheme of liquidation and contribution.
2. Miscellaneous
Resolutions on items of the agenda will require a quorum of 50 % and will be passed by the affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented by proxy. Each share is entitled to one vote.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested for organisational purposes, to inform the Company at least 2 Luxembourg business days prior to the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

In order to take part or to be represented at the extraordinary general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company.

Proxy forms, as well as the information document on the proposed scheme of liquidation and contribution are to be sent to registered shareholders together with the convening notice and can be obtained by bearer shareholders at the registered office of the Company.

II (04045/755/38)

The Board of Directors.

AIG SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 84.227.

Auflösung des Teilfonds AIG SICAV - Small Companies Fund USA

Der Verwaltungsrat der AIG SICAV hat gemäss Kapitel 17 («Schliessung und Verschmelzung eines Teilfonds») des Verkaufsprospektes beschlossen, den o.g. Teilfonds (der «Teilfonds») mit Wirkung zum 15. Oktober 2004 aufzulösen.

Grund für diese Auflösung ist die Tatsache, dass das Netto-Fondsvermögen des Teilfonds unter einem Betrag liegt, den der Verwaltungsrat als Mindestbetrag ansieht um den Teilfonds in einer wirtschaftlich effizienten Weise zu verwalten.

Die im Zusammenhang mit der Auflösung des Teilfonds verbundenen Kosten werden auf EUR 13.485,- festgelegt und in der Netto-Inventarwertberechnung vom 15. September 2004 berücksichtigt.

Die Anteilhaber des aufzulösenden Teilfonds können auf der Basis des jeweiligen Netto-Inventarwertes Anteile eines anderen Teilfonds erwerben oder bis zum Datum der Auflösung ihre Anteile an den aufzulösenden Teilfonds zurückgeben und auf Basis des Netto-Inventarwertes ohne Berechnung von Kosten deren Rückzahlung beantragen.

Ab dem 15. September 2004 ist die Zeichnung von Anteilen des Teilfonds nicht mehr möglich.

Nach dem 15. Oktober 2004 wird die DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. als Depotbank den Liquidationserlös abzüglich der mit der Liquidation verbundenen Kosten im Einvernehmen mit dem Verwaltungsrat unter die Anteilhaber im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen.

Nach Abschluss der Liquidation verbleiben die Liquidationserlöse für Anteile, die nicht eingereicht wurden, für eine Frist von höchstens sechs Monaten ab dem Datum des Abschlusses des Liquidationsverfahrens bei der Depotbank; danach werden die übrigen Liquidationserlöse bei der «Caisse de Consignation» hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Die vorstehenden Änderungen werden in dem Verkaufsprospekt datiert auf September 2004, welcher am Sitz der Gesellschaft, welcher ebenfalls Sitz der Depotbank ist sowie bei allen Zahlstellen erhältlich ist, widergespiegelt.

Luxemburg, in September 2004.
(04134/755/28)

Der Verwaltungsrat.

SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.466.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société le 1^{er} octobre 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003.
2. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
3. Divers.

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, notaire, avocat ou autre professionnel du secteur financier reconnu et relatif au dépôt desdits titres.

I (04135/000/16)

Le Conseil d'Administration.

NFM TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.909.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 4 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Décharge aux administrateurs quant à l'exercice sous revue.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises externe conformément à l'article 256 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (04136/1261/17)

Le Conseil d'Administration.

ATHENA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.027.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 septembre 2004 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election du réviseur d'entreprises.
5. Réélection du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

II (03966/660/16).

RYLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.514.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 24 septembre 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04073/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SEMSDE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.474.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 septembre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (04088/000/15)

Le Conseil d'Administration.

NAJA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.475.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 septembre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04008/506/16)

Le Conseil d'Administration.

SNA & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 71.496.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 septembre 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04021/506/15)

Le Conseil d'Administration.

ATHENA II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.419.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 septembre 2004 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election des administrateurs.
5. Ré-élection du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

II (03967/660/16)

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.874.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social en date du 29 septembre 2004 à 15.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002;
2. Approbation du bilan concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire;
4. Réélection des administrateurs;
5. Réélection du commissaire;
6. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
7. Divers.

I (04169/000/20)

INTERLEASING S.A., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.453.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

beizuwohnen, die ausnahmsweise am 24. September 2004 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet um über die folgende Tagesordnung abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften
5. Annahme des Rücktritts von drei Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars sowie Ernennung ihrer jeweiligen Nachfolger
6. Sonderentlastung an den Verwaltungsrat für die Zeitspanne vom 1. Januar 2004 bis zum Tag der Generalversammlung
7. Gesellschaftssitzverlegung
8. Verschiedenes.

II (03836/795/22)

Der Verwaltungsrat.

EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.071.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 septembre 2004 à 9.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
2. Conversion des actions au porteur en actions nominatives;
3. Modifications afférentes au registre des actionnaires;
4. Divers.

II (04026/655/14)

Le Conseil d'Administration.

RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 73.951.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 septembre 2004 à 11.30 heures dans l'étude de Maître Francis Kessler, Notaire, 5, rue Zénon Bernard à Esch-sur-Alzette, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en ROYAL HÔTELS HOLDING S.A.
2. Mise en concordance des statuts

II (04035/506/13)

Le Conseil d'Administration.